



**47<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants**

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

23 juin 2021

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Ma délégation remercie le Rapporteur spécial pour son rapport.

Nous sommes profondément préoccupés par les allégations d'usages excessifs de la force lors de procédures de renvoi, dont certaines mesures s'apparentent à de la torture et à des traitements cruels, inhumains et dégradants. Il est impératif de protéger les droits humains et la dignité de toutes les personnes en déplacement, quel que soit leur statut et quelle que soit la situation.

Le Luxembourg démontre sa solidarité depuis 2015 dans les efforts de relocalisation, et a continué à accueillir des personnes vulnérables, notamment des mineurs non accompagnés, et ce tout au long de la période de la pandémie, même pendant la période de confinement.

Au Luxembourg, l'Office national de l'accueil et ses partenaires procèdent à une évaluation de la situation de chaque demandeur de protection internationale, à leur arrivée et tout au long de la procédure de demande, afin de déterminer les besoins particuliers en matière d'accueil, et d'apporter, dans la mesure du possible, un accompagnement spécifique à ces personnes. Les services d'accueil et leurs partenaires signalent cependant des difficultés dans le suivi personnalisé, lié à l'absence de traducteurs dans certaines langues ou dialectes rares.

*Monsieur le Rapporteur spécial, auriez-vous des exemples de bonnes pratiques pour assurer une interprétation de bonne qualité dans des langues ou dialectes, pour lesquels il n'existe pas d'interprètes officiels au niveau national ?*

Je vous remercie.

[238 mots]